

Brevets—Loi

M. Redway: Monsieur le Président, le ministre a signalé dans son discours que l'un des objectifs de cette mesure consistait à améliorer la santé des Canadiens. Je dois dire que j'ai été étonné d'apprendre que, selon le Pr Gagné, qui est doyen de la faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, à cause de la loi actuelle, les Canadiens ne peuvent pas obtenir certains produits pharmaceutiques parce que les fabricants de ces produits refusent de les exporter au Canada où ils pourraient être copiés par les fabricants de médicaments génériques. Le Pr Gagné a cité le cas d'un nouveau médicament puissant pour le coeur, appelé «Milrinone», qui n'était pas disponible au Canada parce que le fabricant qui l'avait mis au point ne voulait pas qu'on le copie. Le Pr Philip Seeman, de l'Université de Toronto, a lui aussi déclaré qu'un autre médicament...

Le président suppléant (M. Paproski): Je saurais gré au ministre de répondre à cette question car le temps réservé aux questions est maintenant plus que...

M. Redway: Puis-je simplement demander au ministre s'il y a d'autres médicaments auxquels les Canadiens n'ont pas accès présentement à cause de la loi actuelle et qui deviendront disponibles grâce aux modifications que propose le ministre?

M. Andre: Oui, en effet, il y en a. Je ne peux les énumérer au député. Je ne sais pas si une telle liste existe. J'ai cependant reçu des instances non pas seulement du Pr Gagné, mais aussi d'une foule de médecins. J'ai fait consigner l'autre jour au compte rendu le texte d'une lettre d'un médecin de l'Université d'Ottawa qui faisait remarquer que comme pédiatre clinicien, il ne pouvait avoir accès à certains médicaments qui seraient utiles, selon lui, au monde pédiatrique, autrement dit aux enfants, à cause de notre Loi sur les brevets. Il est à espérer qu'une fois que nous y aurons apporté ces modifications, ce pédiatre qui soigne les enfants malades de l'est de l'Ontario pourra avoir accès à toute la gamme des médicaments pour soigner ces enfants.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps réservé aux questions et observations est maintenant terminé. Nous poursuivons le débat. Ce sera la dernière intervention de 20 minutes. Les autres seront de 10 minutes.

• (1500)

[Français]

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat qui, à mon avis, est non seulement important et instructif, mais aussi qui démontre à quel point les trois partis politiques en cette Chambre ont des positions différentes sur le sujet.

En effet, d'une part, on constate que le Nouveau parti démocratique ne veut aucun changement à la réglementation actuelle. D'autre part, le gouvernement, le parti progressiste-conservateur lui veut, à notre avis, beaucoup trop de changements, alors que le parti libéral, l'Opposition officielle, se situe comme toujours dans le juste milieu, dans une position modérée et qui, à mon avis, est certainement la plus valable.

En effet, pour bien comprendre ce débat, le public doit se situer dans le contexte et la perspective historiques. L'histoire des médicaments au Canada nous révèle qu'il y a quelque 20 ans, notre pays était celui où les médicaments étaient les plus dispendieux, alors qu'aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un des pays où les médicaments sont les moins dispendieux. Et

pourquoi avons-nous dû prendre des décisions importantes il y a plusieurs années, à la fin des années 1960 pour changer la situation et diminuer les prix des médicaments, c'est parce que, comme le rappelait le chef de l'Opposition qui avait lui-même introduit un projet de loi à la fin des années 1960, c'est que trois enquêtes nous révélaient que les services de santé et les prix des médicaments étaient parmi les plus élevés au monde. En effet, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, la Commission royale sur les services de santé et, enfin, le Comité spécial de la Chambre des communes avaient tous les trois conclu que le prix à la consommation des médicaments au Canada était beaucoup plus élevé que celui des produits comparables dans tous les pays occidentaux du monde, sauf les États-Unis.

Or, pourquoi le gouvernement de l'époque avait-il proposé le projet de loi C-90? Ce n'était pas évidemment la solution idéale d'apporter un amendement à la Loi sur les brevets et d'utiliser une méthode assez unique dans le monde pour régler les prix des médicaments n'était certainement pas ce qui était à l'origine la solution idéale. Évidemment la solution idéale aurait été de s'entendre à travers le pays pour un contrôle des prix. C'est ce qui se fait d'ailleurs en France ou dans plusieurs autres pays en Europe où le gouvernement central a l'autorité et les pouvoirs d'imposer des prix.

Quand on nous dit du côté du gouvernement que les brevets jouissent d'une protection de plusieurs années, beaucoup plus grande, beaucoup plus considérable qu'au Canada, on oublie de dire par ailleurs que si les compagnies pharmaceutiques ont des brevets qui leur donnent une exclusivité pour plus de 10, 12, 15 et 18 ans dans certains cas, c'est qu'en revanche ces compagnies pharmaceutiques s'entendent avec les gouvernements pour ne pas abuser des malades et des usagers des médicaments et il y a une entente négociée entre les compagnies pharmaceutiques et l'État pour un contrôle des prix approprié.

Or, à l'époque au Canada les provinces ne voulaient pas abdiquer cette autorité qu'elles ont sur le commerce interne et sur la vente au détail. Et par conséquent, le gouvernement s'est senti obligé à l'époque d'amender la Loi sur les brevets pour amener la possibilité de copier les brevets d'invention de certains produits pharmaceutiques et de permettre à des compagnies génériques de mettre sur le marché, à meilleur compte, des médicaments semblables. Et il n'y a aucun doute que cette démarche du gouvernement libéral de l'époque a porté fruit. Pourquoi les compagnies pharmaceutiques n'ont-elles pas réagi au début? C'est tout à fait normal puisque dans les premières années elles ne subissaient aucun contrecoup, aucun contretemps de la part des compagnies génériques parce que, à l'origine, il a pris plusieurs années aux compagnies génériques pour pouvoir mettre sur le marché des médicaments concurrentiels. Et plus le temps passait, plus les compagnies génériques devenaient plus efficaces et pouvaient mettre sur le marché des médicaments rapidement et concurrencer les principales compagnies pharmaceutiques.

Or, il est certain qu'à la fin des années 1979, au début des années 1980, les compagnies génériques devenaient de plus en plus efficaces, et ce qui leur demandait à l'origine sept ou huit ans, ne leur prenait maintenant plus que trois ans et demi, quatre ans pour concurrencer les médicaments des compagnies